

221C1159  
FR0010908533-FS0402

21 mai 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>EDENRED</b>  (Euronext Paris)
--

Par courrier reçu le 21 mai 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 18 mai 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 11 067 127 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 4,49% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, réparties comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
J.P. Morgan Securities LLC	17 877 <sup>2</sup>	0,01	17 877	0,01
J.P. Morgan Securities plc	11 049 250	4,48	11 049 250	4,39
<b>Total J.P. Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>11 067 127</b>	<b>4,49</b>	<b>11 067 127</b>	<b>4,40</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EDENRED hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce :

- la société J.P. Morgan Securities LLC précisée détenir 741 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.
- la société J.P. Morgan Securities plc précisée détenir 7 381 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, la société J.P. Morgan Securities plc a déclaré détenir 250 845 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 38 contrats « *cash-settled equity swap* », exerçables à tout moment entre le 24 juin 2021 et le 4 mai 2026<sup>3</sup>.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a déclaré détenir 21 127 obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes « océanes » EDENRED d'une valeur nominale de 61,13 € par obligation, convertibles à tout moment jusqu'au 6 septembre 2024 en autant d'actions EDENRED (non prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus).

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 246 583 351 actions représentant 251 691 767 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Dont 1 598 ADR EDENRED.

<sup>3</sup> Sur la base d'un delta de 1.